



02.10.2008 – 16:03 Uhr

Assura: 280'000 assurés pris en otage

Pully (ots) -

L'OFSP, pour réaliser l'objectif de ne pas augmenter les primes de plus de 4% sur deux ans, a rendu une décision arbitraire à l'encontre d'ASSURA. ASSURA s'est engagée à ne pas augmenter ses tarifs de primes en 2009, et ce aussi longtemps que sa situation le lui permettra, répondant en cela à une demande de Monsieur le Conseiller fédéral Pascal Couchepin.

ASSURA se voit malgré tout contrainte de diminuer ces mêmes tarifs dans une mesure inacceptable, fragilisant ainsi sa santé financière, dans un environnement de crise économique mondiale, qui devrait plutôt inciter au maintien de fonds propres suffisants afin de garantir aux assurés le remboursement des prestations liées à leur traitement médical. ASSURA est obligée de faire recours contre cette décision dénuée de base légale, dans l'intérêt de ses assurés à long terme. Un tel acharnement arbitraire à l'égard d'Assura qui propose d'ores et déjà des primes parmi les plus basses du marché est incompréhensible, alors que certaines caisses-maladies disposant de réserves importantes ont vu leur tarif de primes approuvé.

Contact:

Daniel Wiedmer, Directeur général
Tél.: +41/21/721'44'40
Mobile: +41/78/694'56'20
E-Mail: dwiedmer@assura.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100010518/100570795> abgerufen werden.